
REMPLACEMENT DES CLAUSES DE TAXATION DE DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Boischatel :

QUE Le conseil municipal, lors de la séance ordinaire tenue le 2^e jour du mois de décembre 2024, a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 2024-1198 *modifiant le Règlement d'emprunt numéro 2022-1131 décrétant une dépense de 3 601 000 \$ et un emprunt de 3 014 000 \$ pour les aménagements récréatifs du Domaine du boisé et pour la construction d'un entrepôt pour le service des loisirs et de la culture*
- Règlement numéro 2024-1199 *modifiant le Règlement d'emprunt numéro 2023-1166 décrétant une dépense de 9 250 000 \$ et un emprunt de 4 911 250 \$ pour la construction d'un nouveau garage municipal et ses aménagements*

QUE Les règlements listés ci-dessus ont reçu l'approbation finale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 17 décembre 2024;

QUE Les intéressés peuvent prendre connaissance des règlements en écrivant à direction@boischatel.net.

FAIT À BOISCHATEL, CE 9 JANVIER 2025



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité, entre 13 h et 16 h, le 9^e jour du mois de janvier 2025.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 9^E JOUR DU MOIS DE JANVIER 2025.



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint